

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Bouteilles de gaz usagées de mousse PUR / de colle

Code Eural	16 05 04*
Code déchets	652009

DESCRIPTION

Bouteilles de gaz usagées ayant contenu un produit chimique (PUR ou colle)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Les bouteilles de gaz ont été utilisées
- Les bouteilles de gaz pleines sont uniquement acceptées dans leur emballage d'origine, en petites quantités et après approbation spécifique
- Pas de rebut de production
- UN 3501, produit chimique sous pression, inflammable, ADR classe 2.1
- UN 3500, produit chimique sous pression, non inflammable, ADR classe 2.2
- S'ils sont vides et percés au niveau du point faible: NON ADR
- Les bonbonnes de gaz sont en bon état
- Pas de bonbonnes de gaz contenant des gaz purs
- Pas de gaz réfrigérants
- Pas d'extincteurs

Conditions d'emballage :

- Les bonbonnes de gaz usagées sont disposées en position debout dans des boîtes en plastique.